

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2024

Le 17 juin 2024 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

NOM	PRENOM	Présence	NOM	PRENOM	Présence
DUTERTRE	Christian	P	FRANÇOIS	Marielle	P
BESSIN	Pierrette	P	LE THIMONNIER	Eglantine	Procuration à C. DUTERTRE
PFEIFFER	Michel	P	PIGASSE	Nicolas	P
LEBRETON	Delphine	P	BOUYER-MAUPAS	Isabelle	Procuration à D. CAVELLEC
LEMESLE	Jean	P	CAVELLEC	Didier	P
HENNEQUIN	Jocelyne	P	LEGRAVEREND	Alain	P
GUILLOTTE	Hubert	P	DENGREVILLE	Jean-Pierre	Procuration à A.LEGRAVEREND
DANGUY	Patrick	Absent	COUTANCEAU	Delphine	P
GERMAIN	Jean-Pierre	Absent	POISSON	Jean-Marc	Secrétaire de Séance
LAINÉ	Pauline	P	WLASNIAK	Philippe	P

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mai 2024.

N° 1 – CASINO

**CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU CASINO –
CHOIX DU DELEGATAIRE**

M. le Maire présente Maître SCHLOSSER, avocate, qui a accompagné la commune tout au long de la procédure de DSP et qui va présenter le projet de contrat soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

M. le Maire rappelle l'importance historique du Casino dans la vie de la commune, tant sur un plan économique que touristique. Il souligne que le Casino représente un attrait non négligeable pour Agon-Coutainville et l'ensemble du territoire.

Il relate les différentes étapes de cette procédure qui aboutit, après 18 mois, à ce projet de contrat.

Me SCHLOSSER présente le rapport du Maire et les différents points qui constituent l'offre.

- Philippe WLASNIAK demande si le tableau présenté concernant le Produit Brut des jeux et les prélèvements correspondants est contractuel.
- Philippe WLASNIAK rappelle l'importance de cet engagement sur 15 ans et tient à s'assurer que toutes les précautions sont prises pour éviter toute surprise et se protéger d'éventuels aléas non prévus.
- Nicolas PIGASSE a noté que le bail commercial arrive à échéance en 2037. Il demande s'il y a un risque qu'il ne soit pas renouvelé.
- Me SCHLOSSER lui explique que le bâtiment appartient au Groupe Partouche et qu'il est déjà prévu le renouvellement par avenant.
- Nicolas PIGASSE demande s'il y a eu d'autres candidats.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2024

- Me SCHLOSSER indique que d'autres casinotiers ont consulté l'annonce et le dossier mais qu'une seule offre a été déposée.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-5 et L.1411-7 ;

VU la délibération du 27 janvier 2023 approuvant le principe de la délégation de service public ;

VU le Code de la sécurité intérieure ;

VU le Code de la commande publique ;

VU le rapport du Maire sur les motifs du choix de l'exploitant du Casino et l'économie générale du contrat mis à disposition des conseillers municipaux 15 jours au moins avant la réunion du conseil municipal ;

VU le procès-verbal de la Commission de délégation de service public du 5 mars 2024 ;

VU le projet de contrat et ses annexes ;

CONSIDERANT que dans le cadre du renouvellement du contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation du Casino municipal, le Conseil municipal doit se réunir, d'une part, pour approuver le choix du Déléataire et l'économie générale du contrat au vu du rapport du Maire et, d'autre part, pour autoriser le Maire à signer le contrat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le choix de la Société du Casino de Coutainville en qualité de Déléataire en charge de l'exploitation du Casino municipal à compter du 1^{er} novembre 2024 et pour une durée de quinze ans ;
- **APPROUVE** le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et à le notifier au Déléataire choisi.

N° 2 – FINANCES

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « HEUGUEVILLE PATRIMOINE »

Pierrette BESSIN explique que l'Association « Heugueville Patrimoine » s'est associée aux communes d'Heugueville sur Sienne, Montchaton – Orval sur Sienne et Bricqueville la Blouette pour organiser le 30 juillet 2024 une cérémonie et des animations au Pont de la Roque, dans le cadre des commémorations du 80^{ème}, en mémoire des événements de juillet 1944 sur ce site stratégique de la libération de notre territoire.

Pour soutenir cet événement, il est proposé d'attribuer à l'Association « Heugueville Patrimoine », une subvention de 2 000 Euros, étant précisé que la C.M.B. a décidé de participer à l'évènement sur la même base.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 45.

Pour extrait conforme, le 18 juin 2024

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Marc POISSON

Le Maire,
Christian DUTERTRE

